

EDUCATION CITOYENNE, EDUCATION CIVIQUE : UN PRIX A L'ECOLE

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité la Convention relative aux droits de l'Enfant. Après la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dont se réclame d'ailleurs la Constitution jurassienne, ce texte est décliné dans de nombreuses déclarations, telle celle de M. Boutros Boutros-Ghali « Les Enfants représentent l'espoir de la grande Famille humaine. Protéger leurs droits est le plus sûr moyen de garantir l'avenir de la Communauté internationale ».*

Le 20 novembre de chaque année, des animations sont proposées dans les établissements scolaires de Romandie, notamment. Plusieurs classes jurassiennes profitent de cette journée pour faire découvrir et « explorer » les droits de l'Enfant. D'autres le font tout au long de l'année, dans le cadre de projets conduits par une classe, un groupe de classes, voire tout un établissement. Ces actions élargissent l'horizon culturel et social des élèves, rendent les enfants attentifs aux autres, aux droits comme aux devoirs de chacune et chacun.

A l'heure où les autorités politiques cantonales (Parlement et Gouvernement) s'interrogent sur l'engagement civique des jeunes et sur les pistes à proposer, le Groupe socialiste voit dans ces actions des gestes citoyens à encourager et à promouvoir. L'Ecole peut être un instrument de paix, dès lors qu'elle fait connaître les outils à chacun-e des élèves.

L'an prochain marquera le 20^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'Enfant. Ce pourrait être l'occasion de marquer plus intensément la volonté du peuple jurassien de voir sa jeunesse s'engager toujours plus activement dans la concrétisation de l'alinéa 2 de la Constitution cantonale qui stipule que « la République et Canton du Jura (...) favorise la justice sociale, encourage la coopération entre les peuples, joue un rôle actif au sein des communautés dont elle se réclame », déclaration encore renforcée par l'alinéa 3 de l'article 4 de la même Constitution : « Elle (la République et Canton du Jura) est ouverte au monde et coopère avec les peuples soucieux de solidarité ».

Le Groupe socialiste demande par conséquent au Gouvernement d'étudier la possibilité de profiter de l'événement pour créer un Prix des droits de l'Enfant qui récompenserait, selon une fréquence régulière ou non, une ou plusieurs classes, voire un établissement de la scolarité obligatoire, du secondaire I et II ayant réalisé une action s'inscrivant dans la promotion de ces droits, chez nous ou dans un cadre international.

* in BD La Convention des droits de l'Enfant (dans la série « Les Classiques des droits de l'Enfant ») aux Editions Le Lombard.

Delémont, 23 avril 2008

Au nom du Groupe socialiste :
Jean Marie Miserez

ref. document
35m
12.77
Mesquin Rose
Chou
Maull
Philippe
Ally
Gratier